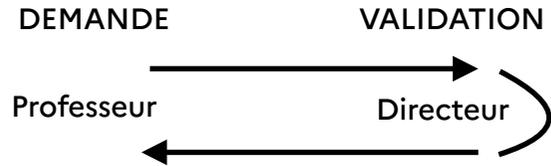


# Synthèse procédure d'autorisation des sorties scolaires et voyages scolaires dans le premier degré

Circulaire du 16 juillet 2024. <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C>

## Sortie scolaire ( sans nuitée)

Délai minimum: 1 semaine



Sortie scolaire obligatoire:

Sortie sur le temps d'enseignement ( y compris la pause méridienne)

## Voyage scolaire ( avec nuitée)

Délai minimum: 4 semaines ( 6 semaines hors Saône-et-Loire et à l'étranger)



<https://eps71.cir.ac-dijon.fr/textes/sorties-scolaires-2/>

Renseigner le formulaire académique en ligne: <https://www.ac-dijon.fr/voyages>

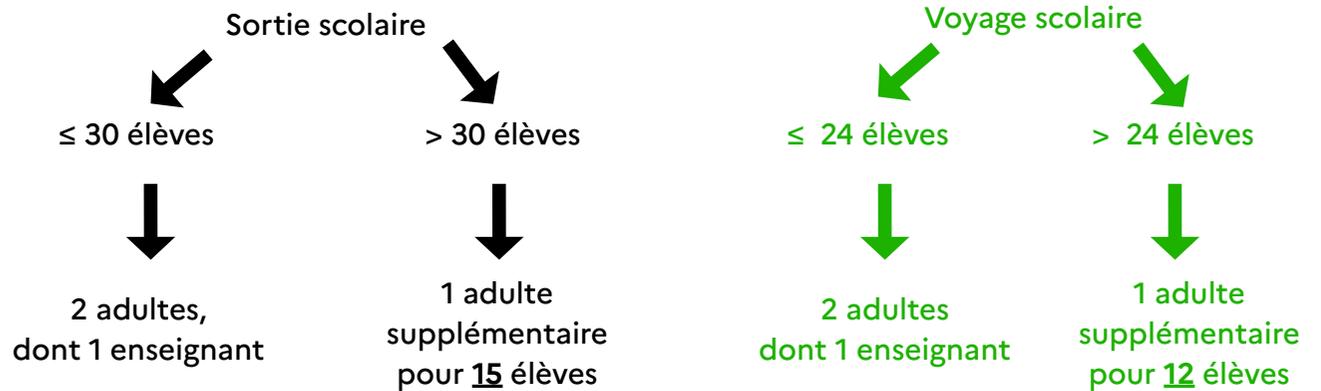
## Taux d'encadrement

### MATERNELLE



**Sortie de proximité** (< demi-journée): L'enseignant + 1 adulte  
Recommandation! Au-delà de 24 élèves : 1 adulte supplémentaire

### ÉLÉMENTAIRE



**Sortie de proximité** (< demi-journée): 1 enseignant

▲ Éléves de maternelle + élèves de l'école élémentaire → Taux d'encadrement maternelle